



Doc. 14450 Part 1
24 janvier 2018

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2017) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Estonie, de la Grèce, de la Hongrie et de l'Irlande

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.6, après les mots «les autorités de la Fédération de Russie», insérer les mots suivants:

«à respecter toutes leurs obligations en vertu du droit international en vigueur, en tant que puissance occupante, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre immédiatement fin à tous les abus et violations commis contre les habitants de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol;»

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BEREZA Boryslav, Ukraine, PPE/DC
DZHEMILIEV Mustafa, Ukraine, PPE/DC
GERASHCHENKO Iryna, Ukraine, PPE/DC
IONOVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2018 - Première partie de session

